



A la rentrée, une nouvelle école va ouvrir ses portes à Meaux. Cette école un peu particulière accueillera 15 élèves maximum, tous en difficulté scolaire. Son objectif : les réconcilier avec l'enseignement.

Une école pour les élèves en difficulté

Elle s'appellera l'école des découvertes. Cet établissement privé et indépendant réservé aux élèves de primaire en difficulté a choisi d'enseigner et apprendre autrement...



Le matin, on travaille, l'après-midi, on découvre...

Meaux pourrait bien compter une nouvelle école en septembre. Une école pas tout à fait comme les autres. Privée, hors contrat avec l'Éducation nationale, elle n'accueillera qu'un certain type d'élèves : ceux qui ont des difficultés scolaires.

15 enfants, deux classes

« L'école des découvertes, c'est le nom que nous lui avons donné, est destinée aux enfants de 6 à 12 ans domiciliés dans le Nord Seine-et-Marne et avec des difficultés d'apprentissages sévères. Des difficultés qui ne leur permettent plus d'avoir une scolarisation normale » explique Florence Massol, directrice de l'association Apsyde à l'ori-

gine du projet. En accueillant 15 enfants maximum répartis en deux classes, cette école privée espère leur fournir un enseignement quasi individualisé, capable de leur redonner confiance mais aussi le goût de l'apprentissage et des connaissances.

« Nous aurons deux classes multinationales et c'est volontaire. Nous ne fonctionnerons pas selon les niveaux scolaires traditionnels. Car même si nous suivrons les programmes officiels du CP au CM2, c'est dans la manière de les enseigner que notre école différenciera. Nous nous adapterons à l'élève, selon ses capacités et ses besoins. L'important pour nous, c'est de faire en sorte que les socles de connaissances soient acquis. Ainsi, un enfant qui serait scolarisé en CM1 sans avoir acquis toutes les bases de la lecture pourra suivre, chez nous, les enseignements plus proches du niveau de CP tout en continuant, à son niveau, dans les autres matières. Notre objectif est de permettre -le temps nécessaire- de consolider les fondamentaux et redonner confiance à l'enfant avant de réintégrer un système scolaire plus classique » poursuit Florence Massol.

Cours le matin, activités l'après-midi

L'association présidée par William Leprince accueillera les

enfants dans ses locaux de la rue Notre-Dame, juste derrière la cathédrale. « Nous avons deux salles de classes, une salle de repos qui servira d'infirmerie et une grande pièce séparée en deux univers : le coin des activités et le coin détente, avec une bibliothèque. Nous n'avons pas de cour de récréation mais nous avons l'autorisation de nous rendre au jardin Bossuet, juste en face. »

Outre cette structure à taille très humaine, le quotidien des enfants devrait radicalement changer en comparaison d'une école standard : cours de 9 h à 12 h 30 (y compris le mercredi) suivi d'un déjeuner pris en commun mais fourni par les parents, temps libre de 13 h 30 à 14 h sous la surveillance de l'enseignante et de sa répétitrice, activités de 14 h à 16 h (peinture, théâtre, cuisine, sport...), étude de 16 h à 17 h pour vérifier les acquisitions du matin.

Pas de devoirs

« Et ensuite, pas de devoirs à la maison, quelques petites consignes à relire mais jamais d'exercices. Pour retrouver confiance en eux, les enfants doivent être plus libres à la maison pour profiter de leurs parents. Nous préférons que les parents partagent une activité avec leur enfant plutôt que de passer une heure ensemble sur des devoirs » insiste Florence Massol qui mise d'ail-

leurs beaucoup sur l'engagement des parents : « Je souhaiterais que les parents puissent à tour de rôle garder les enfants le soir après l'école le temps de la garderie. C'est important pour les enfants de sentir l'implication de leurs parents ».

275 € par mois

Évidemment, un tel enseignement, privé et indépendant, a un coût. Et pas des moindres. La scolarité de votre enfant vous coûtera 275 € par mois dans cette école. « Je sais que c'est un prix élevé mais je l'ai diminué au minimum. Si j'avais dû établir un montant au coût horaire, le prix aurait été bien plus élevé. J'ai fait des

demandes pour obtenir des aides financières auprès de plusieurs fondations. C'est une première année, il faut que tout se mette en place » argumente-t-elle.

D'ailleurs, si l'école n'a pas douze inscrits d'ici septembre, elle pourrait ne pas voir le jour. « On ne peut pas mettre en péril l'association » explique la directrice d'Apsyde. Pourtant, on sent en elle une furieuse envie d'aller au bout de l'aventure. « Nous avons déjà recruté l'enseignante qui a une formation Maria-Montessori, une méthode alternative qui met en avant l'autonomie de l'enfant à travers une éducation sensorielle. Elle privilégie l'apprentissage concret plutôt que théori-

que » s'enthousiasme Florence Massol.

Une chose est sûre, l'expérience est unique sur le secteur meltois. Et lorsqu'on sait que 4 élèves sur 10 quittent le CM2 avec de graves lacunes, on se dit que l'école des découvertes a sûrement un rôle à jouer auprès des plus faibles.

C. B.

Infos pratiques

L'école des découvertes est portée par l'association Apsyde, 11 rue Rochard à Meaux. Tel. 01 60 24 77 05. Mail : ecoledesdecouvertes@orange.fr Sites : <http://www.ecoleprimaire77.fr> ou www.ecoleprimaire-meaux.fr (site qui ouvrira à la mi-mai).

Questions pièges...

Évidemment, une nouvelle école, aussi différente que celle de l'association Apsyde, pose des questions. Nous en avons sélectionné quelques-unes...

Qu'est-ce qu'une école privée hors contrat de l'Éducation nationale ?

Il s'agit d'une école qui n'est pas en contrat avec l'État. Elle a donc la possibilité de choisir ses méthodes d'enseignement et de gestion sans avoir besoin de répondre à un « cahier des charges » imposé par l'Éducation nationale.

Ces écoles sont-elles légales ?

Les écoles indépendantes sont légales depuis le 23 novembre 1977, date de la décision du Conseil constitutionnel.

Les écoles indépendantes sont-elles

contrôlées ?

Elles doivent respecter les règles de la République, surtout lorsqu'il s'agit de mineurs et sont soumises à une déclaration en mairie, en préfecture, à l'inspection d'académie et au procureur de la République. Une opposition peut être formulée à l'ouverture d'une école dans l'intérêt des bonnes mœurs et de l'hygiène. Une fois ouvertes, les écoles libres font l'objet d'inspections régulières.

Est-ce possible de réintégrer facilement le système scolaire classique ?

Il est possible, en effet, d'intégrer une école publique ou privée. Il se peut, cependant, que le directeur d'école demande à votre enfant de passer des tests afin de définir son niveau scolaire.